



Test paternité fait à l'étranger sans procédure judiciaire

Par haya02

Bonjour à tous,

Moi et ma fille avons subit un "tsunami" à l'aube de la nouvelle année : Le père de ma fille de 20 ans, dont je suis séparée depuis plus de 15 ans, vient de m'apprendre qu'il avait fait un test de paternité en Angleterre qui contesterait sa paternité. Alors que je suis sur à 1000 % qu'il est le père !!! Le document est bourré de fautes, je pense à une arnaque site internet...

Bref, ma fille a été embobinée par ses "belles" paroles, et se retrouve dorénavant choquée par ce résultat!!!

Comment puis-je réagir ? porter plainte ?

Avait-il le droit de faire ce test dans un pays étranger sans m'en parler ?

Toute ma famille est choquée de voir qu'il n'a pas pris de gants pour le dire à sa fille, adolescente...il n'a pas pensé aux conséquences psychologiques dans sa vie, etc...

A l'avance merci de vos réponses